

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

(1) REGLEMENTS ET PROCEDURES

Pour plus d'informations sur nos usages en matière de transport de bagages, d'équipements sportifs et d'animaux ou dans la prise en charge des bébés et des enfants, ainsi que sur nos services d'assistance aux personnes à mobilité réduite et des femmes enceintes, envoyez-nous un mail à l'adresse suivante :

contact@atlasairlines.fr

Nos règlements et procédures sont susceptibles de modification à tout moment. ATLAS ATLANTIQUE AIRLINES s'assure de la mise à jour et de l'exactitude des informations contenues sur ce site, mais ne saurait être tenue responsable de tout préjudice, directe ou indirecte, découlant de l'utilisation de ces informations.

(2) TERMES ET CONDITIONS DES VOYAGES

Votre contrat avec ATLAS ATLANTIQUE AIRLINES est soumis aux conditions générales de transport des passagers et des bagages, mais également aux lois et réglementations régissant le domaine du transport en France et Europe.

(3) INFORMATIONS ANTICIPÉES SUR LES VOYAGEURS

Toute information concernant le passager (données du passeport ou de la carte nationale d'identité en cours de validité délivrée par le gouvernement d'un pays de l'Espace économique européen ou EEE) que nous possédons dans le cadre de votre voyage peut être communiquée aux autorités gouvernementales de tout pays faisant partie de votre itinéraire. Ce système d'information est appelé « information passager avancée ».

(4) DOCUMENTS DE VOYAGE

Le passager est tenu de se présenter au comptoir d'enregistrement 3 heures avant l'heure de départ.

Il est de la responsabilité de chaque passager de s'assurer qu'il ou elle est en possession de documents de voyage en cours de validité, conformément aux exigences d'ATLAS ATLANTIQUE AIRLINES, des services de l'immigration ainsi que des autorités du ou des pays de destination. Afin de ne pas vous mettre en situation irrégulière, assurez-vous de porter sur vous les documents suivants :

- Un titre de voyage en cours de validité (y compris pour les nourrissons)
- Un passeport valide pour la durée du séjour, dans le cadre d'un voyage en dehors de l'EEE (Espace économique européen).

- Dans le cas où un visa est nécessaire, tous les enfants (y compris les nourrissons) doivent être accompagnés d'un adulte dont le nom figure sur ce visa.

En l'absence de l'un de ces documents, le passager peut se voir sanctionné par des amendes. ATLAS AIRLINES décline toute responsabilité à ce type d'incidents.

Atlas Atlantique Airlines international n'accepte PAS les permis de conduire, les livrets de famille, les livrets professionnels de marin ou les cartes d'identité militaire, etc.

Lors d'une procédure d'enregistrement en ligne, les détails figurant sur les titres de voyage de tous les passagers (enfants et nourrissons inclus) devront être saisis. Tous les passagers doivent présenter leur titre de voyage en cours de validité ainsi que leur carte d'embarquement obtenu via le web, lors des contrôles de sécurité et à la porte d'embarquement, ce, pour tous les vols.

Le passager doit se présenter au comptoir d'enregistrement au plus tard 60 minutes avant l'heure du départ du vol pour pouvoir enregistrer ses bagages et obtenir sa carte d'embarquement. Si le passager arrive après ce délai, il ne pourra pas prendre le vol, et ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.

À l'enregistrement, le passager devra présenter le numéro de réservation, son passeport et tous les autres documents de voyage exigés. Sans ces documents, nous serons contraints de refuser l'enregistrement.

(5) VÉRIFICATION DES HEURES DE VOL

Tout changement d'horaire fera l'objet d'une annonce publique immédiate de la part d'ATLAS ATLANTIQUE AIRLINES. Quoi qu'il en soit, le passager est invité à vérifier 1 jour avant le départ, l'heure de son vol. ATLAS ATLANTIQUE AIRLINES décline toute responsabilité en cas de préjudice résultant d'un défaut de vérification de la part du passager.

(6) LES SEULS TITRES DE VOYAGE ACCEPTES SUR LES VOLS ATLAS ATLANTIQUE AIRLINES SONT LES SUIVANTS :

- **Un passeport en cours de validité**
- **Une carte nationale d'identité en cours de validité délivrée par le gouvernement d'un pays de l'Espace économique européen (EEE).**
- **Un titre de voyage en cours de validité** - (délivré, conformément à l'article 27 de la Convention des Nations Unies de 1954 sur le statut des personnes apatrides, par un État signataire)

ATLAS ATLANTIQUE AIRLINES SE RÉSERVE LE DROIT D'ANNULER VOTRE RÉSERVATION SANS AUCUNE POSSIBILITÉ DE REMBOURSEMENT, ET DE VOUS REFUSER L'ACCÈS À BORD DE L'APPAREIL, AU CAS OÙ VOUS NE VOUS CONFORMERIEZ PAS AUX RÉGLEMENTATIONS DE L'AGENCE ET AUX EXIGENCES EN MATIÈRE D'INFORMATIONS ANTICIPÉES SUR LES VOYAGEURS.

(7) DONNÉES CLIENTS

Nous assurons la confidentialité des coordonnées personnelles fournies lors de votre réservation. Toutefois, nous nous réservons le droit d'utiliser votre adresse e-mail et votre numéro de téléphone, pour vous prévenir de tout changement dans le cadre de votre vol.

Nous pourrions éventuellement être amenés à vous envoyer par mail ou par SMS des messages pouvant vous intéresser concernant des ouvertures de lignes, des nouveautés en matière de services...

(8) RÉGLEMENTATION AÉROPORTUAIRE

Les passagers doivent présenter leur titre de voyage en cours de validité ainsi que leur carte d'embarquement en ligne lors des contrôles de sécurité et à la porte d'embarquement.

Chaque coupon d'embarquement doit être imprimé, puis présenté individuellement sous format A4.

NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT D'ANNULER VOTRE RÉSERVATION, SANS AUCUNE POSSIBILITÉ DE REMBOURSEMENT, ET DE VOUS REFUSER L'ACCÈS À BORD DE L'APPAREIL SI VOUS NE VOUS CONFORMEZ PAS À LA RÉGLEMENTATION AÉROPORTUAIRE DÉCRITE CI-DESSUS.

(9) BAGAGE DE CABINE

Un seul bagage de cabine par passager est autorisé. Il doit peser moins de 10 kg et avoir une dimension n'excédant pas 55 cm x 40 cm x 20 cm.

Vous pourrez emporter un accessoire de petite taille supplémentaire n'excédant pas 2kg en poids (sac à main/ordinateur portable/appareil photo) qui devra être placé sous le siège situé devant vous.

Pour les bébés seulement un sac à langer avec le nécessaire pour le voyage est autorisé.

Les bagages de cabine dépassant les dimensions maximales requises seront refusés à la porte d'embarquement. Si cela est possible, ils seront placés dans la soute moyennant un frais supplémentaire pour l'excédent de bagages. Si vous n'êtes pas certain que votre bagage cabine réponde aux critères requis, veuillez le vérifier au niveau du comptoir dépose-bagage avant de passer les contrôles de sécurité.

Le bagage de cabine ne doit pas contenir des articles interdits.

NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT D'ANNULER VOTRE RÉSERVATION ET DE VOUS REFUSER L'ACCÈS À BORD DE L'APPAREIL SI VOUS NE VOUS CONFORMEZ PAS AUX EXIGENCES RELATIVES AUX BAGAGES DE CABINE.

(10) BAGAGES ENREGISTRÉS

Chaque passager a le droit à une franchise bagage de 30* kg. Tout passager dépassant cette limite se verra facturer les frais d'excès de bagage applicables au jour du voyage.

Le partage d'autorisation de bagage est prohibé, quand bien même vous seriez au sein d'un groupe voyageant sur la même réservation, et même si vous avez deux pièces de bagage enregistrées (chaque bagage doit être rattaché à sa propre autorisation de poids prépayée).

Vous devez payer les frais d'excédent de bagages et déposer vos bagages enregistrés à un comptoir à bagages, au plus tard 60 minutes avant l'heure de départ prévue.

Aucun bagage en soute ne sera enregistré au nom d'un bébé. Une poussette totalement repliable est toutefois autorisée gratuitement pour chaque enfant. Les équipements supplémentaires pour bébés, tels que les rehausseurs/sièges auto ou lits parapluie, peuvent être emportés en plus de votre franchise personnelle de bagages enregistrés. Le poids maximal autorisé pour les équipements pour bébés est de 10 kg.

L'équipement destiné aux personnes à mobilité réduite est transporté gratuitement.

Pour des raisons de sécurité, ATLAS ATLANTIQUE AIRLINES n'accepte pas de transporter des articles individuels pesant plus de 32 kilos ou mesurant plus de 81 cm (hauteur), 119 cm (largeur) et 119 cm (profondeur). Cette limitation ne s'applique pas aux équipements destinés aux personnes à mobilité réduite.

Atlas Atlantique Airlines international décline toute responsabilité concernant les dégâts esthétiques que les bagages incorrectement fermés ainsi que leurs contenus périssables et fragiles pourraient subir (éraflures, taches, bosses, souillures, etc.).

Nous vous invitons à vous reporter au paragraphe ci-dessous intitulé « Articles interdits » pour connaître la liste des articles qui ne sont pas autorisés dans la cabine et dans la soute d'un avion.

(11) EMBARQUEMENT

Vous devez vous présenter à la porte d'embarquement au moins 60 minutes avant l'heure de départ prévue. L'embarquement se termine 60 minutes avant le départ. Si vous arrivez en retard à la porte d'embarquement, vous ne serez plus accepté. Pour pouvoir voyager sur un autre vol, il vous sera demandé d'acheter un nouveau billet.

À rappeler que les passagers se présentant à la porte d'embarquement avec plus d'un bagage de cabine seront contraints de n'en emporter qu'un seul à bord.

Lors du contrôle à la porte d'embarquement, vous devez présenter votre titre de voyage valide, conforme aux informations figurant sur votre carte d'embarquement.

NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT D'ANNULER VOTRE RÉSERVATION SANS AUCUN REMBOURSEMENT ET DE VOUS REFUSER L'ACCÈS À BORD DE L'APPAREIL SI VOUS NE VOUS CONFORMEZ PAS AUX RÈGLEMENTS D'EMBARQUEMENT CI-DESSUS.

(12) ENFANTS, NOURRISSONS ET ADOLESCENTS

Les enfants de 5 à 16 ans non révolus ont la possibilité de voyager sans être accompagnés d'un adulte sous certaines conditions. Il convient notamment d'engager la procédure Mineur non accompagné ou UM auprès d'Atlas Atlantique Airlines par le biais d'une demande. Appelez au 0805 62 02 02 pour ce faire.

Conformément à la réglementation en vigueur, les nourrissons âgés de 8 jours à 23 mois à la date du vol doivent voyager sur les genoux d'un adulte et non pas dans un siège séparé.

Les sièges pour bébé ne sont pas autorisés dans la cabine des avions. Il n'est pas non plus permis de réserver des sièges supplémentaires pour les nourrissons.

Les enfants non accompagnés de leurs parents ou tuteur légal et voyageant avec une carte nationale d'identité en cours de validité sur un vol vers les pays de l'Espace économique européen (EEE), doivent détenir une autorisation de sortie du territoire (délivrée par la police locale) en bonne et due forme. Cette autorisation doit être présentée lors du contrôle des passeports.

NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT D'ANNULER VOTRE RÉSERVATION, SANS AUCUN REMBOURSEMENT, ET DE VOUS REFUSER L'ACCÈS À BORD DE L'APPAREIL SI VOUS NE VOUS CONFORMEZ PAS AUX RÈGLEMENTS CI-DESSUS RELATIFS AUX NOURRISSONS, AUX ENFANTS ET AUX ADOLESCENTS.

(13) PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE, PERSONNES MALVOYANTES OU NON VOYANTES, PERSONNES SOUS SURVEILLANCE MÉDICALE OU NECESSITANT UNE ASSISTANCE PARTICULIÈRE A L'AÉROPORT

Une assistance spéciale peut être demandée (selon les disponibilités) via notre centre d'appel accessible au 08 05 62 02 02. Ce numéro est joignable aux heures d'ouverture. Vous pouvez appeler jusqu'à 48 heures avant l'heure de départ prévue.

Les passagers à mobilité réduite qui ont pris le soin d'aviser de leur condition sont invités à se présenter en porte d'embarquement au moins 60 minutes avant l'heure du vol. Ils embarqueront avec la personne accompagnante une fois l'embarquement général terminé. Des sièges leur seront réservés à bord.

(1) Personnes handicapées :

Les personnes en fauteuil roulant ou ayant des difficultés à se déplacer peuvent bénéficier de notre assistance pour l'embarquement, à condition d'avoir fait une demande préalable d'accompagnement. Le fait de ne pas mentionner un handicap à l'avance peut donner lieu à une improvisation de notre part et ainsi un retard au moment de l'embarquement. Vous pouvez même être refusé à l'embarquement.

La personne handicapée et son accompagnateur éventuel sont invités à se présenter 3 heures avant le départ. Les fauteuils roulants seront transportés dans la soute à bagages. Pour éviter que le matériel ne s'abîme en soute, son propriétaire aura déjà pris les précautions d'usage en fonction du type de batterie.

b) WHR: Je peux marcher et monter des escaliers

Les personnes à mobilité réduite peuvent faire appel à notre service d'assistance pour l'embarquement. Une demande, avec mention du genre de handicap, est obligatoire lors de la réservation.

c) WHS: Je peux marcher, mais pas monter des escaliers

Les personnes qui ne peuvent pas monter des escaliers peuvent faire appel à notre service d'assistance pour l'embarquement. Une demande, avec mention du genre de handicap, est obligatoire à la réservation.

d) WHC: Je ne peux ni marcher ni monter des escaliers

Les personnes en fauteuil roulant ou qui ne peuvent pas monter des escaliers peuvent, lors de l'embarquement, faire appel à notre service d'assistance. Une demande, avec mention du genre de handicap, est obligatoire à la réservation.

e) Transport de fauteuils roulants

Les fauteuils roulants personnels sont transportés gratuitement dans la soute à bagages. Les fauteuils roulants pliants sans batterie peuvent être conduits jusqu'à l'escalier ou la porte de l'avion. Ils sont ensuite chargés dans la soute à bagages.

Pour des raisons de sécurité, les passagers malades ne sont pas autorisés à emporter leur propre bouteille d'oxygène à bord. La réglementation en matière de sécurité n'autorise qu'une seule demande d'oxygène par vol. Les passagers nécessitant de l'oxygène doivent être munis d'une lettre de leur médecin, confirmant qu'ils sont aptes à voyager, qu'ils n'ont pas besoin d'un approvisionnement continu en oxygène pendant plus de 120 minutes à raison de 4 litres par minute (haut débit) ou 240 minutes à 2 litres par minute (bas débit). Les passagers ne pourront pas voyager sans cette lettre.

Les passagers souhaitant être accompagnés par un animal d'assistance à bord doivent en aviser par avance ATLAS ATLANTIQUE AIRLINES, le jour de la réservation. Veuillez noter que tout manquement d'informer ATLAS ATLANTIQUE AIRLINES au préalable peut induire l'impossibilité de disposer de ce service, car non disponible à l'arrivée à l'aéroport. Par conséquent, aucune possibilité pour vous de voyager sur votre vol réservé.

Si un passager doit s'injecter un traitement pour des raisons médicales (traitement contre le diabète, par exemple) pendant le vol, il sera autorisé à transporter des seringues à bord de l'appareil. Ce passager devra fournir une attestation médicale appropriée (une lettre certifiée du médecin suffira) lors de l'enregistrement ou du contrôle de sécurité. Il devra conserver ce document avec lui.

(14) GROSSESSE

Les femmes enceintes dont la grossesse se déroule sans complications peuvent prendre l'avion sans problème. Nous recommandons aux femmes enceintes de consulter leur gynécologue avant leur voyage en avion, afin d'exclure tout risque éventuel.

Les femmes enceintes dont la grossesse se déroule sans complications peuvent voyager avec AAA sans certificat gynécologique jusqu'à la fin de la 27^{ème} semaine de grossesse.

En raison du risque accru de thrombose pendant la grossesse, nous recommandons aux femmes enceintes de porter des bas de contention pendant toute la durée du vol.

Indépendamment des conditions de santé mentionnées plus haut, d'autres dispositions peuvent s'appliquer en fonction des pays. AAA n'endosse aucune responsabilité si l'autorisation de prendre l'avion n'est pas accordée en raison de dispositions légales propres au pays concerné. Il en va de même si, en raison des dispositions légales en vigueur dans le pays de destination, la femme enceinte n'est pas autorisée à entrer sur le territoire en question du fait de la grossesse. Il est donc vivement recommandé de s'informer au préalable auprès des autorités compétentes, sur les dispositions légales et spécifiques à chaque pays, concernant l'autorisation de voyager en avion pour les futures mamans.

(15) CHANGEMENTS DE VOL

Aucun changement ne peut être apporté à une réservation une fois que l'enregistrement a eu lieu.

Les changements de vol peuvent être effectués jusqu'à 48 heures avant le départ prévu du vol, en contactant notre centre de réservation (selon les heures d'ouverture) ou les agences partenaires.

Vous pouvez modifier l'heure, la date et l'itinéraire de votre vol (en fonction des disponibilités). Il existe des frais de changement de vol : 60 € au minimum par vol simple et par personne. À cela s'ajoute la différence entre le tarif payé initialement et le prix total le moins cher disponible, au moment de la nouvelle réservation. Si le tarif total du nouveau vol est inférieur à celui du vol d'origine, aucun remboursement ne sera accordé.

(16) EMBARQUEMENT PRIORITAIRE

ATLAS ATLANTIQUE AIRLINES a instauré une politique de placement libre. Autrement dit, il n'est pas possible de réserver un siège particulier à bord de l'avion. Cependant, il est possible de bénéficier du système d'embarquement prioritaire, qui permet au passager de monter en premier et ainsi de choisir son siège avant les autres. Pour des raisons de sécurité, les sièges situés près des issues de secours ne peuvent être occupés que par des adultes possédant toutes leurs aptitudes physiques.

Les passagers ayant réservé au préalable un service d'assistance spéciale monteront à bord après que l'embarquement général a eu lieu. Des sièges leur sont réservés.

(17) ANNULATIONS DE VOLS ET CHANGEMENTS D'HORAIRE

En vertu de l'article 7 de la directive européenne 261/2004, ATLAS ATLANTIQUE AIRLINES ne fournit aucune indemnisation en cas de retard ou d'annulation de vol pour des raisons échappant au contrôle d'ATLAS ATLANTIQUE AIRLINES (circonstances exceptionnelles). Par conséquent, assurez-vous que vous êtes couvert par une assurance appropriée pour faire face à ce genre de désagréments. Cela ne porte en rien atteinte aux droits que vous confère la directive européenne n° 261/2004.

Les passagers qui effectuent leur réservation longtemps à l'avance sont invités à confirmer les horaires de leur vol aller/retour entre 24 et 72 heures avant le départ. Contactez pour ce faire Atlas Atlantique Airlines au 0805 62 02 02.

(18) RÉSERVE D'AJUSTEMENT DES TARIFAIRES

ATLAS ATLANTIQUE AIRLINES se réserve de modifier le tarif aérien confirmé à la réservation en cas d'introduction ou d'augmentation des taxes perçues pour certains services (taxes d'aéroport, redevances calculées par passager ou par vol...) de manière à ce que cette augmentation soit répartie directement sur chaque passager et/ou chaque siège, à moins que plus de 4 mois ne se soient écoulés entre la date de conclusion du contrat et la date convenue du voyage.

ATLAS ATLANTIQUE AIRLINES se réserve par ailleurs d'ajuster les prix confirmés à la réservation en cas d'augmentations matériellement justifiables, considérables et imprévisibles des frais de carburant, ce, autant que l'ampleur de la modification du tarif le justifie, mais à moins que plus de 4 mois ne se soient écoulés entre la date de conclusion du contrat et la date du voyage. L'augmentation des frais de carburant par passager est calculée en fonction de la différence entre le prix d'achat du carburant à la réservation et le prix d'achat au moment de la déclaration de la demande complémentaire. Les coûts supplémentaires totaux de carburant qui en résultent, se basant sur la consommation de carburant pour le vol en question, sont divisés par le nombre de places du modèle d'avion.

(19) COMPORTEMENT À BORD

Si le comportement d'un passager à bord ou avant de monter à bord de l'avion est tel que

- l'avion, une personne ou des objets à bord sont mis en danger
- les membres de l'équipage sont restreints dans l'exécution de leurs devoirs
- des instructions de l'équipage, notamment concernant l'interdiction de fumer, la consommation d'alcool ou de drogues ne sont pas respectées
- son comportement est une charge inacceptable pour d'autres passagers ou pour l'équipage ou entraîne des dégâts ou des blessures

ATLAS ATLANTIQUE AIRLINES peut prendre toutes mesures nécessaires et appropriées, afin d'empêcher d'autres conséquences à ce comportement. ATLAS ATLANTIQUE AIRLINES pourra notamment exiger que ce passager quitte l'avion. La compagnie pourra aussi refuser son transport sur des vols ultérieurs en tout lieu, ou lui interdire de voyager sur tout son réseau aérien. En outre, de tels délits commis à bord de l'avion sont passibles d'une poursuite pénale et civile.

(20) CONTACT

Tout changement d'horaire, correspondance ou annulation de vol sera notifié aux passagers par courrier électronique à l'adresse électronique fournie lors de la réservation, ou occasionnellement par message texte au numéro de téléphone fourni au moment de la réservation. La preuve de l'envoi fait office d'accusé de réception.

Si vous n'avez pas fourni d'adresse e-mail valide à ATLAS ATLANTIQUE AIRLINES, vous êtes invité à reconfirmer les horaires de votre vol aller/retour entre 24 et 72 heures avant l'heure de départ prévue auprès d'Atlas Atlantique Airlines au 0805 62 02 02.

Les plaintes et réclamations doivent être envoyées par fax ou par courrier. Les passagers sont priés d'envoyer uniquement des copies de leurs justificatifs, car les documents originaux ne seront pas conservés et ne leur seront pas retournés.

(21) TRANSPORT « D'UN POINT À UN AUTRE »

ATLAS ATLANTIQUE AIRLINES assure des transports dits « d'un point à un autre ». Nous ne sommes dès lors pas en mesure d'assurer le transfert des passagers et de leurs bagages vers d'autres vols, sur le réseau ATLAS ATLANTIQUE AIRLINES ou sur celui d'autres compagnies aériennes. Par conséquent, les passagers ne doivent pas réserver de vols par correspondance avec ATLAS ATLANTIQUE AIRLINES ni avec d'autres transporteurs (terrestres ou aériens).

(22) CIGARETTES ET BOISSONS

Il est strictement interdit de fumer à bord des vols ATLAS ATLANTIQUE AIRLINES. Toute infraction à cette règle entraînera des poursuites judiciaires, ainsi que le paiement d'une amende à ATLAS ATLANTIQUE AIRLINES.

Tout passager tentant de fumer à bord de l'un de nos appareils ne sera plus autorisé à voyager avec ATLAS ATLANTIQUE AIRLINES.

Les passagers ne sont pas autorisés à emporter de l'alcool en vue de le consommer à bord de l'appareil.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de monter à bord de l'appareil avec des boissons chaudes.

(23) CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Pour des raisons de sécurité, l'utilisation de tout appareil électronique est interdite au décollage et à l'atterrissage. L'utilisation de radiotéléphones est interdite pendant toute la durée du vol. L'utilisation d'autres appareils électroniques n'est permise qu'après autorisation de l'accompagnateur de vol.

(24) TRANSFERTS TERRESTRES

ATLAS ATLANTIQUE AIRLINES n'est pas responsable des retards, annulations ou affichages incorrects des informations de transfert.

(25) LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Votre contrat de transport avec ATLAS ATLANTIQUE AIRLINES, de même que les Termes et conditions généraux de transport d'ATLAS ATLANTIQUE AIRLINES sont régis par la loi française. Tout litige relatif à la réalisation de ce contrat sera soumis à la juridiction des tribunaux français, sauf indication différente de la Convention de Montréal.

(26) EXTRAIT DES TERMES DU CONTRAT

1. Le contrat de transport (« contrat ») qui vous lie à ATLAS ATLANTIQUE AIRLINES est soumis aux Conditions générales de transport des passagers et des bagages, ainsi qu'aux règles, réglementations et/ou autres politiques associées, en rapport avec certains points spécifiques (« réglementations »).
2. Les conditions et réglementations d'ATLAS ATLANTIQUE AIRLINES sont intégrées par référence au contrat, par le biais de cet avis, et font partie intégrante de celui-ci.
3. Nos conditions incluent les points suivants, sans toutefois s'y limiter :
 - Conditions et limites de notre responsabilité en cas d'accidents corporels ou de décès d'un passager.
 - Conditions et limites de notre responsabilité en cas de perte, de dommages ou de retard subis par les biens et les bagages, y compris les marchandises fragiles ou les denrées périssables.
 - Application de nos conditions et limites de responsabilité aux actes de nos agents, préposés et représentants, de même que ceux de toute personne nous fournissant des équipements ou des services.
 - Restrictions des réclamations, y compris des délais dans lesquels les passagers doivent déposer une plainte et peuvent nous poursuivre en justice.
 - Règles relatives à la confirmation des horaires de vol, aux délais d'enregistrement, à l'utilisation et à la durée de validité des billets, et au droit pour la société de refuser le transport du passager ou du bien.
 - Vos droits et les limites de notre responsabilité en cas de retard ou d'incapacité à fournir un service, y compris les changements d'horaire, le recours à d'autres transporteurs ou avions et la modification des liaisons.
 - Nos droits d'obtenir des passagers la présentation de tous les documents requis pour le voyage, notamment un passeport et un visa.

(27) PLAINTES CONCERNANT LES BAGAGES

En cas de détérioration, retard, perte ou destruction des bagages, le passager concerné doit formuler sa plainte par écrit, et l'envoyer au transporteur aérien dans les délais. En cas de dommages survenus à des bagages enregistrés et/ou en cas de retard dans leur acheminement, le passager doit formuler sa réclamation dans un délai, respectivement, de 7 jours et de 21 jours, à compter de la date à laquelle les bagages ont été mis à sa disposition.

Contactez directement ATLAS ATLANTIQUE AIRLINES au 0805 62 02 02 – Service litige Bagage

(28) DÉLAIS DE RECOURS

Toute action en dommages-intérêts doit être intentée dans les deux ans suivant la date d'arrivée de l'avion, ou suivant la date à laquelle l'avion aurait dû atterrir.

(29) BASE DES INFORMATIONS SUSMENTIONNÉES

Les règles décrites ci-dessus reposent sur la Convention de Montréal du 28 mai 1999, mise en œuvre dans la Communauté par le règlement CE n° 2027/97 (tel que modifié par le règlement CE n° 889/2002) et par la législation nationale des États membres.

(30) ARTICLES INTERDITS

Il est interdit aux passagers d'introduire les articles suivants dans la zone de sûreté à accès réglementé et à bord de l'avion :

- **Tout objet capable ou apparemment capable de libérer un projectile ou d'occasionner des blessures, telles que : revolvers et autres types d'armes à feu.**
- **Articles ou armes pointus ou équipés d'une lame, susceptibles d'occasionner des blessures**
- **Instruments contondants : tout instrument contondant capable d'occasionner des blessures**
- **Substances explosives et inflammables présentant un risque pour la santé et la vie des passagers et de l'équipage, ou la sécurité/sûreté de l'aéronef ou des biens**
- **Substances chimiques et toxiques dangereuses ou d'apparence dangereuse**

** selon les conditions de la classe tarifaire.*